

CAP Peintre Applicateur de Revêtements (PAR)

OBJECTIFS

Obtenir le CAP Peintre Applicateur de Revêtements

A l'issue de la formation l'apprenti sera capable de :

- Lire et comprendre les plans de réalisation
- Organiser le chantier (protection des sols, des murs, montage échafaudage...)
- Préparer les supports (détapisser, décaper, enduire, poncer, lessiver...)
- Appliquer la peinture ou les revêtements muraux ou de sol souple
- Réaliser des travaux de peinture en finition, et/ou des ravalements de façades

CONTENU

MATIERES GENERALES

- Français
- Histoire Géographie – Enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Physique – Chimie
- Langue vivante : anglais
- Education Physique et Sportive
- Arts appliqués
- Accompagnement personnalisé

MATIERES PROFESSIONNELLES

- Etude et préparation d'une intervention
- Réalisation et contrôle de travaux courants
- Réalisation de travaux spécifiques
- Chef d'œuvre

Formation à l'habilitation des travaux en hauteur

Formation à l'habilitation électrique

Formation SST

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en mixité de public (avec élèves sous statut scolaire).

La formation se déroule en cours groupe avec des méthodes pédagogiques diversifiées : cours magistraux, études de cas, exercices et entraînement, projets, quizz, mises en situations...

POURSUITE D'ETUDES

Une poursuite d'études est envisageable en se spécialisant en CAP, en mention complémentaire, en Brevet Professionnel ou encore en Bac Pro

- CAP Carreleur mosaïste
- CAP Staffeur ornemaniste
- MC Plaquiste
- BAC PRO Aménagement et Finition du Bâtiment
- BP Peintre Applicateur de Revêtements
- BP Carreleur mosaïste
- BP Menuisier Aluminium Verre
- BP Métiers du Plâtre et de l'isolation

L'APPRENTISSAGE



PRE REQUIS

Avoir réalisé une année de 3^{ème} ou être titulaire d'un bac ou avoir réalisé un CAP dans un secteur similaire, ou avoir validé la 1^{ère} année de CAP PAR en formation initiale

Être âgé au minimum de 16 ans et de 30 ans maximum (29 ans révolus)

MODALITES D'ADMISSION

Dossier de candidature

Entretien de motivation avec le Directeur délégué aux Formations Professionnelles de l'Établissement scolaire ou avec le coordinateur de l'unité d'apprentissage.

Validation du niveau scolaire minimum attendu par le conseil de classe du deuxième semestre de formation

NOMBRE DE PLACES

CAP Année 1 : 4

CAP Année 2 : 4

POSITIONNEMENT

Bulletins scolaires du premier et second semestre de formation de la formation antérieure.

Avis du dernier conseil de classe

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle en cours de formation (CCF) et contrôle ponctuel

Epreuves écrites et orales, projets, dossiers et Jury final

POUR QUELS METIERS

- Peintre en bâtiment
- Façadier
- Solier - Moquettiste

Possibilité de validation par blocs de compétences

DUREE INDICATIVE ET RYTHME

Durée indicative : 1 an - 400 heures
La durée de formation pourra être adaptée au regard des acquis antérieurs de l'apprenti.
Rythme : 35h/ semaine

DATES

Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2025

LIEU DE FORMATION

Etablissement Régional d'Enseignement
Adapté **E.R.E.A LE MIRANTIN**
3 Av. de Winnenden
73200 Albertville

MODALITE DE FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage : le cout pédagogique est pris en charge par l'opérateur de compétences selon accord de branche ou de la collectivité

CONTACT

Mme Marie Reine HENRY

Directrice déléguée à la formation professionnelle

Mail : marie-reine.henry@ac-grenoble.fr

Téléphone : 04 79 32 40 17